

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Agent d'étanchéité

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur(1)/fournisseur(2):

1

Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

2

Bison International
Excelsiorlaan 27, B 3
B-1930 Zaventem
tel. +32 3 710 92 92
fax. +32 3 710 92 90
e mail: sds@boltonadhesives.com

Service chargé des renseignements: Bison QESH

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons: 075 245245
Luxembourg: 8002 - 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS08 danger pour la santé

Resp. Sens. 1

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Carc. 2

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 2)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 1)



Acute Tox. 4	H332	Nocif par inhalation.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Aquatic Chronic 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Mentions de danger

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.

(suite page 3)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLF

- (suite de la page 2)
- P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
- . **Indications complémentaires:**
Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
 - . **2.3 Autres dangers**
 - . **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - . **PBT:** Non applicable.
 - . **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . **3.2 Mélanges**
- . **Description:** Agent d'étanchéité

. **Composants dangereux:**

CAS: 9016-87-9 EINECS: 202-966-0	diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues ⚠ Resp. Sens. 1, H334; Carc. 2, H351; STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0	alcanes en C14-17, chloro- ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362	10-25%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	2,5-10%

- . **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- . **4.1 Description des premiers secours**
- . **Remarques générales:**
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
- . **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

(suite page 4)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 3)

- . **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- . **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

BE-FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 4)

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****115-10-6 oxyde de diméthyle**IOELV (Union Européenne) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm**Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.**Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

(suite page 6)

BE-FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 5)

. Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

. Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

. Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

. Indications générales.

. Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

. valeur du pH: Non déterminé.

. Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -44 °C

. Point d'éclair -97 °C

. Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

. Température d'inflammation: 235 °C

. Température de décomposition: Non déterminé.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Non déterminé.

. Limites d'explosion:

Inférieure:	1,8 Vol %
Supérieure:	8,5 Vol %

. Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

. Densité à 20 °C: 0,98 g/cm³

. Densité relative. Non déterminé.

. Densité de vapeur: Non déterminé.

. Vitesse d'évaporation. Non applicable.

(suite page 7)

BE-FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLF

(suite de la page 6)

- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible
- . **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- . **Viscosité:**
 - Dynamique:** Non déterminé.
 - Cinématique:** Non déterminé.
 - Solvants organiques:** 12,5 %
- . **9.2 Autres informations** Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminées ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Réaction aux alcools.
 - Réactions au contact de l'eau.
 - Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë**
 - Nocif par inhalation.
- . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

115-10-6 oxyde de diméthyle		
Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 - Provoque une irritation cutanée.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

BE-FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 7)

- . **Cancérogénicité**
Susceptible de provoquer le cancer.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 Numéro ONU**
- . **ADR/ADN, IMDG, IATA** UN1950
- . **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- . **ADR/ADN** 1950 AÉROSOLS

(suite page 9)

BE-FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 8)

. IMDG	AEROSOLS
. IATA	AEROSOLS, flammable

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR/ADN



. Classe	2 5F Gaz.
. Étiquette	2.1

. IMDG, IATA



. Class	2.1
. Label	2.1

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
-----------------------	-------

. 14.5 Dangers pour l'environnement:

. Marine Pollutant:	Non
---------------------	-----

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

. Indice Kemler:	Attention: Gaz.
. No EMS:	-
. Stowage Code	F-D,S-U
. Segregation Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport:

. Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
------------------------	---

(suite page 10)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 9)

. ADR/ADN

- | | |
|----------------------------------|--|
| . Quantités limitées (LQ) | 1L |
| . Excepted quantities (EQ) | Code: E0
Non autorisé en tant que quantité exceptée |
| . Catégorie de transport | 2 |
| . Code de restriction en tunnels | D |

. IMDG

- | | |
|----------------------------|---|
| . Limited quantities (LQ) | 1L |
| . Excepted quantities (EQ) | Code: E0
Not permitted as Excepted Quantity |
| . Remarques: | Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III.
See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2 |

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| . "Règlement type" de l'ONU: | UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 |
|------------------------------|-----------------------|

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Directive 2012/18/UE
- . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- . Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- . Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. Phrases importantes

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

(suite page 11)

BE-FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.02.2018

Numéro de version 27

Révision: 08.02.2018

Nom du produit: BISON MOUSSE ISOLATION AER 500ML+50% *12NLFR

(suite de la page 10)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

. **Service établissant la fiche technique:** Bison QESH

. **Contact:** Reach coördinator

. **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE-FR